Ils sont nombreux nos collègues de la catégorie B à nous interpeler sur les grilles de la catégorie B :

« À quoi cela sert de passer un concours de catégorie B ? »

« Je suis C1 au 6e échelon et mon indice majoré est inférieur de 2 points à celui d'un AAP1 au 6e échelon. »

« je suis contrôleur de 2e classe au 1er échelon indice 343 soit au même indice qu'un AAP2 ou un AA au 1er échelon. »

Il est vrai qu'en matière de lisibilité, de reconnaissance et de responsabilité tout cela laisse fortement à désirer. Pour ne pas dire que c'est incompréhensible.

Les inquiétudes et questionnements des collègues de la catégorie B sont légitimes !

Les choses ne vont pas s'améliorer avec une inflation qu'on annonce galopante. Dès le mois de mai l'État employeur aura l'obligation légale de rehausser l'indice des premiers échelons (C2, AAP2, ATP2 et AA) de 8 point au moins. À ce rythme, le premier échelon des grades d'AAP1 et de C1 auront un indice identique à celui des grades de C2, AAP2, ATP2 et AA **d'ici la fin 2022.**

Nous vous rappelons que l'indice 343 correspond tout simplement au SMIC dans notre beau pays. C'est assez révélateur de l'estime et de la considération que l'État porte à ses fonctionnaires.

Autre aberration, quand un agent d'administration principal de 2e classe met 10 ans pour arriver à l'indice 380 et un contrôleur de 2e classe met lui 12 ans pour parvenir à l'indice 381.

La fonction publique fait de moins en moins rêver !

En matière d'amplitude des grilles (écart entre le premier et le dernier indice d'une grille) il y a aussi beaucoup à dire. Le tassement des grilles est plus qu'inquiétant et va s'accélérer sans une refonte ambitieuse de ces grilles.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Pour toutes ces raisons, il est urgent de demander des négociations salariales et de réviser favorablement et en profondeur l’ensemble de nos grilles de rémunération. **La CGT s’y emploie et s’y emploiera auprès de la DGAFP !**

Ce tassement des grilles est voulu par le gouvernement. Sa volonté avouée est d’individualiser au maximum les rémunérations et de casser nos progressions de carrière.

Pour la CGT c’est non. Les fonctionnaires ne doivent pas asservi par des directions à la botte du pouvoir.

La seule garantie d’indépendance, c’est une fonction publique carrière avec des rémunérations clairement définies par des grilles indiciaires digne de ce nom.

ÊTRE FONCTIONNAIRE C’EST ÊTRE AU SERVICE DU PUBLIC ET NON ASSERVI PAR LE POUVOIR

fichiers: Télécharger tract_categorie_b_12_04_22.pdf (596.67 Ko)
Public: Infos / actions
Rémunérations

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank